



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

**Commune de SAVIGNAC-DE-
L'ISLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE

Séance du 24 juin 2015

**N°29-2015 : AUGMENTATION DU PRIX DES TICKETS DE CANTINE ET
DE LA GARDERIE**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac-de-l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac-de-l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 18 juin 2015.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents : 12 conseillers

Madame Chantal GANTCH - maire ; Mesdames Véronique CHENAL, Muriel GABRIEL, - adjoints au maire ; Mesdames, Messieurs Aurélie CELLIER, Béatrice de JESSÉ LEVAS, Éric FRON-ORTIN, Thibaut FUGIER, Francine LOTTE, Laurent MEYNIER, François PURGUES, Jean AUBRY, Antoine ROUGIER, Joël VERDIER - Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. François PURGUES donne pouvoir à Madame Francine LOTTE, M. Thibaut FUGIER donne pouvoir à Madame Aurélie CELLIER.

Secrétaire de séance : M. Antoine ROUGIER.

Délibération

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités locales ;

Vu l'article L.410-2 du code du commerce ;

Vu l'article R.113-1 du code de la consommation ;

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix dans la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public ;

Considérant la nécessité d'ajuster les tarifs des prestations périscolaires assurées par les services communaux,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

Art. 1 : - Les tarifs des prestations périscolaires sont répartis comme suit :

Cantine :

Public	Tarifs 2014/2015	Tarifs 2015/2016
Enfants	2,20 €	2,25 €
Enseignants/Personnes extérieures	4,50 €	4,80 €

Garderie :

Public	Tarifs 2014/2015		Tarifs 2015/2016	
	1 Journée	½ journée	1 Journée	½ journée
1 enfant	2,00 €	1,00 €	Proposition d'un forfait. A venir pour Janvier 2016	
2 enfants	3,00 €	1,50 €		
3 enfants	4,20 €	2,10 €		

Art. 2 : La recette correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la commune de Savignac-de-l'Isle – compte 7067, chapitre 70.

Art.3 : - Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Trésorier de Coutras,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Chantal GANTCH**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.